



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15947</b>	De <b>Mme Christelle Petex</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Premier ministre
<b>Rubrique</b> > associations et fondations	<b>Tête d'analyse</b> >Non-renouvellement de l'agrément ANTICOR	<b>Analyse</b> > Non-renouvellement de l'agrément ANTICOR.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>19/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Christelle Petex interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la non-reconduction de l'agrément ANTICOR. Fondée en 2022, ANTICOR est une association française qui œuvre pour la transparence, la probité et la lutte contre la corruption dans la sphère publique. L'organisation jouit d'une réputation solide et a été reconnue pour son engagement en faveur de l'éthique et de la bonne gouvernance. En dépit de son histoire et de ses missions, l'association s'est vue refuser le renouvellement de son agrément par les autorités françaises. Cette décision a déclenché une vive controverse. Nombreux sont les partisans qui considèrent cette non-reconduction comme une atteinte à la liberté d'association et soulèvent des questions plus larges sur l'indépendance de la société civile ainsi que son rôle dans la lutte anti-corruption en France. En ce sens, elle lui demande les raisons pour lesquelles l'agrément ANTICOR n'a pas été reconduit.